

La lettre du Maire

N°4

MAI 2010



Madame, Monsieur,

→ La réforme fiscale

La loi de finances pour 2010 promulguée le 30 décembre 2009 et applicable depuis le 1er janvier 2010 a modifié la composition des produits fiscaux à travers la réforme de la taxe professionnelle.

La taxe professionnelle disparaît au profit de nouvelles taxes et compensation telles que : **La C.E.T. « Contribution Economique Territoriale » composée de deux éléments :**

1°) **La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)** qui remplace l'actuelle Taxe Professionnelle.

2°) **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)** assise sur la valeur ajoutée (auparavant la cotisation minimale de T.P. était perçue par l'Etat)

L'I.F.E.R. « Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

En 2010, l'Etat va jouer un rôle de chambre de compensation. Il percevra le produit des nouveaux impôts mis à la charge des entreprises (CET et IFER) et reversera à chaque collectivité territoriale une compensation relais qui se substitue au produit de la Taxe professionnelle.



→ Les taux d'imposition

Soucieux de maintenir une fiscalité basse au sein de la Commune, conformément à mes promesses, la collectivité a fixé les taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2010 à un niveau équivalent à celui de 2009, en appliquant un coefficient de variation proportionnelle.

Soumis, pour approbation aux membres du Conseil municipal lors de sa dernière séance, le Mercredi 7 Avril 2010, les nouveaux taux ont été votés et se présentent comme suit:

TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010
TH «Taxe d'habitation»	8,00%	8,00%
TFPB «Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties»	8,84%	8,84%
TFPNB «Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties»	15,56 %	15,56 %
Taux -relais des TP-CFE	3,26 %	3,26 %



→ Le projet d'Eco-quartier

Je me suis engagé avec l'EPAG et le soutien de la DDE, dans la conception d'un projet d'éco-quartier visant l'excellence en terme d'aménagement et de développement durable dans la Commune de Rémire-Montjoly.

Ce projet qui s'inscrit dans la démarche de concours « éco-quartier » 2010 va permettre à la Commune de Rémire-Montjoly de devenir une « commune pilote » en portant un des premiers éco-quartiers des départements d'Outre-mer.

Le site de Vidal sur Rémire-Montjoly a été choisi pour accueillir ce projet d'éco-quartier, en raison de ses nombreux atouts :

Proximité du secteur urbanisé,
entrée de zone urbaine depuis l'aéroport.
Situation géographique avantageuse à
la croisée de grands axes.

Maîtrise foncière presque entièrement
publique.

Qualité paysagère.

Intérêt historique, naturel, culturel et
patrimonial.

Taille de la zone (environ 300 ha)
permettant d'accueillir un vaste pro-
gramme (logements, équipements,
espaces publics, activités...)



Je ne manquerai pas de vous tenir informé des avancées de ce projet. Vous pouvez dès maintenant accéder au dossier sur le site Internet de la Commune qui je vous rappelle fonctionne et est visité par de nombreux internautes et acteurs de la société à l'adresse suivante :

<http://remire-montjoly.mairies-guyane.org>

→ La Collecte sélective du verre à Rémire-Montjoly :

Une trentaine de bennes est installée sur la Commune afin de recevoir les verres hors d'usage. Cette politique mise en place par la CCCL dans le cadre de la gestion des déchets devrait permettre de diminuer le tonnage des déchets mis en décharge et de réduire les coûts afférents à la mise en décharge et des inconvénients dus au verre au niveau des dépôts sauvages.

Le geste citoyen, c'est à chacun de nous de le faire afin de préserver notre environnement où il fait si bon vivre. C'est un enjeu qui nous concernent tous et nous appellent à changer nos habitudes.

Toutes informations à ce sujet vous sont apportées sur le site internet de la CCCL et de l'ADEME. Nous ne manquerons pas de vous apporter des précisions sur le site de la Commune.

Vous serez bientôt informé des actions culturelles et animations que nous comptons mener pour les grandes vacances et pour le deuxième semestre de l'année 2010.

Vous remerciant encore de votre confiance, je vous prie d'agréer, cher(s) Administré(e)s, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.



Jean GANTY
Maire de la ville de Rémire-Montjoly

Cordialement